

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 2327
Date dépôt /
modification nouveau code
11/03/2024
Date validation 05/06/2018

BACHELIER DE SPÉCIALISATION EN PSYCHOMOTRICITÉ

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	1. Sciences humaines et sociales	DOMAINE D'ÉTUDES	10bis. Sciences de l'éducation et Enseignement
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Communiquer de manière adaptée, particulièrement dans le milieu professionnel :

- Initier, favoriser et entretenir des échanges pertinents avec les personnes prises en charges et leurs représentants
- Partager ses observations ainsi que ses hypothèses et démarches avec des professionnels de différentes disciplines
- Utiliser le langage spécifique de la psychomotricité et l'ajuster en fonction de l'interlocuteur.

2. Respecter le cadre déontologique et s'inscrire dans la démarche éthique propre au métier :

- Connaître et respecter les réglementations cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille
- Connaître et expliciter le cadre et les limites de son action professionnelle
- Assumer et expliciter les valeurs et principes qui le guident dans son action
- Porter avec d'autres le questionnement éthique, faire des choix et prendre des positions responsables
- Respecter l'intégrité de la personne dans ses différentes dimensions.

3. Etre un acteur institutionnel et social engagé :

- Faire preuve d'indépendance et d'initiative
- S'inscrire dans un projet institutionnel et/ou social et y participer de manière active
- S'engager avec et pour les personnes dont il a la charge
- Collaborer et réfléchir en équipe et en réseau
- Assumer son rôle social et politique en tant que psychomotricien
- Œuvrer au développement et à la reconnaissance de la démarche psychomotrice.

4. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover :

- Mobiliser des connaissances scientifiques pour aborder de manière globale les personnes prises en charge
- Elaborer conceptuellement une situation clinique
- Faire preuve d'esprit critique et de rigueur tant dans sa propre démarche de conceptualisation que dans l'utilisation des apports extérieurs
- Entretenir et actualiser ses savoirs dans le domaine de la psychomotricité et faire preuve de curiosité intellectuelle
- Intégrer un principe d'incertitude et confronter tout savoir ou représentation à la réalité rencontrée.

5. Développer au travers d'une pratique professionnelle réflexive une expertise dans les savoir-faire propres au métier exercé :

- Recueillir les données concernant la ou les personnes prises en charge, les intégrer dans une perspective globale qui permet de comprendre le fonctionnement psychomoteur du sujet, de cerner ses besoins et de les traduire en indications pertinentes pour une intervention psychomotrice singulière
- Concevoir et mener une intervention psychomotrice adaptée (au public, à la demande, au contexte, aux besoins, ...) tant dans le domaine de l'éducation que de la rééducation
- Evaluer de manière continue et réajuster au besoin ses objectifs, sa méthodologie et son propre positionnement
- Utiliser adéquatement des techniques et outils propres à l'intervention psychomotrice.

6. Se positionner de manière pertinente dans la relation psychomotrice :

- Etre présent dans la rencontre tonico-émotionnelle avec le ou les autre(s)
- Mobiliser les systèmes d'attitudes favorisant la relation psychomotrice
- Créer un contexte spatial, temporel et relationnel favorable à l'intervention psychomotrice
- Aborder toute situation en intégrant les dimensions corporelles et psychiques de la personne
- Etre à la fois garant de la loi et partenaire symbolique.